PROANTIC
LE PLUS BEAU CATALOGUE D'ANTIQUITES

Georges Clemenceau - Signed Typescript - 1914



1 400 EUR

Signature : Georges CLEMENCEAU

Period : 20th century

Condition : Bon état

Material : Paper

Description

Tapuscrit avec corrections et additions autographes, signé « G .C. ». (Octobre 1914) ; 3p ½ in-4° sur feuillets.
Intéressante analyse du Tigre concernant l'évolution de la situation sur les champs de bataille.
Article, comportant de multiples corrections, publié dans l'Homme Enchaîné du 11 octobre 1914 dont Clemenceau est le rédacteur en chef.
Suite à la victoire de la Marne, Clemenceau se montre confiant, en effet, l'armée allemande doit se battre sur trois côtés à la fois, elle a été battue par l'armée russe à Augustovo, et elle n'a pas réussi à percer le front français : « Les qualités militaires du général Joffre paraissent admirablement correspondre aux conditions de cette lutte obstinée, où c'est le plus endurant, le

Dealer

MANUSCRIPTA
Autographs - drawings - Photos
Mobile : 0622666814

74b rue denfert rochereau
Lyon 69004

plus opiniâtre qui l'emportera. Un chef qui demeure maître de lui-même et ne veut absolument pas céder, peut subir, en certains points d'une ligne démesurément étendue des alternatives d'avance et de repliements sans que cela tire à conséquence s'il n'y a point de « trous » dans le front - et c'est bien notre cas - qu'importe si, par la patience nous sommes assurés du gain de la partie ». Jusqu'ici les forts d'Anvers ont tenu et le peuple de Belgique résiste. Du côté allemand, la mise à pied de Moltke est un aveu de défaite. Le correspondant du Time en tire les mêmes conclusions. Cependant, même si c'est un assez beau succès : « d'avoir fait passer l'Allemagne de l'offensive à la défensive, en deux mois de guerre », selon lui la guerre n'en sera pas moins longue. En poste-scriptum, Clemenceau s'indigne que Lyautey ai interdit l'Homme libre au Maroc (officier pendant les guerres de colonies, Lyautey est nommé par le gouvernement commissaire résident général de France au Maroc en 1912) : « L'Homme enchaîné ne peut attendre un meilleur traitement. J'avais cru jusqu'ici qu'il n'y avait qu'une loi en territoire français ».